

pas d'envisager durant sa période d'exécution la modification des classements et des emplois... ». La direction CFDT Santé, gênée par le contrat, a trouvé une échappatoire en demandant l'application préalable des résultats des groupes de travail mis en place en Mai 68...

Néanmoins la CGT a raison de dénoncer « ce contrat de collaboration de classe » et de garder les mains libres (mais il ne sert à rien d'avoir les mains libres si c'est pour les mettre dans ses poches !) La direction AP a une conception réformiste du pouvoir syndical « nous avons été les premiers, souvent les seuls, à réclamer l'entrée dans le conseil d'administration, dans les commissions de surveillance des hôpitaux » déclare-t-elle. Mais quel pouvoir ont les travailleurs dans ces commissions bidons où le directeur dit ce qu'il veut et où de toute façon il décide seul ou bien s'estime incompétent et renvoie les syndicats au ministre de la Santé qui renvoie aux Finances... !

Au congrès AP CFDT il semble que la collaboration de classe ait été condamnée mais de nombreuses ambiguïtés subsistent que le 35ème congrès n'a pas levées.

Voici ce qu'en écrivait

LA TAUPE ROUGE A.P. numéro 29 :

35ème CONGRES C.F.D.T.

UN PAS EN AVANT DANS DEUX SENS DIFFERENTS !

Le 35ème Congrès de la CFDT de l'avis de tout le monde a été un tournant. Mais dans quel sens ?

Des positions contradictoires y sont prises.

on a dénoncé les contrats dits de progrès mais la condamnation n'était pas la même pour tous.

Pour Edmond MAIRE du Bureau Confédéral les contrats n'étaient pas bons parce que les avantages qu'ils accordaient à la classe ouvrière étaient insuffisants.

Pour KRUMNOV (leader du courant « révolutionnaire ») c'est la politique des contrats elle-même qui est condamnable : liant les revenus des travailleurs à la production (vous voulez gagner plus, travaillez plus) et à la masse salariale (vous voulez gagner plus, diminuez le nombre des travailleurs, c'est à dire augmentons les cadences). Plus encore, limitant le droit de grève parfois de façon explicite (contrat des C et D, EDF etc ...) en tout cas implicite (Berliet)

Quant à DESCAMPS, s'il veut bien reconnaître quelques petites erreurs, il trouve les contrats pas si mauvais (il faut dire que DELORS, conseiller de CHABAN en matières sociales est un ancien membre de l'équipe DESCAMPS ! ...).

De toute façon à la SNCF, à l'EDF, rien de changé après le Congrès !

Ainsi alors que les deux oppositions condamnent les contrats, elles ont obtenus respectivement : 30 % des voix (texte des Pays de Loire) et 27 % des voix (texte KRUMNOV), DESCAMP a quand même eu 92 % des voix pour approuver sa gestion !!!